

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de représenté(s) : 0
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 0

Date de convocation : 17/06/2020
Date d'affichage : 29/06/2020

Compte-rendu du	23 juin 2020
------------------------	---------------------

Le vingt-trois juin deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni à titre exceptionnel à la salle des fêtes avec présence du public limité à 10 personnes, en raison des conditions exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid19, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE
Fabienne - Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain
M. MARTIN Olivier - M. PILLON François - M. WALLET Joël

Mme CHAVERON Colette est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote les procès-verbaux des séances du 28 mai 2020 et du 09 juin 2020 approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil de bien vouloir ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Point n°1 : Acquisition d'un réfrigérateur
 - Point n°2 : Renouvellement de la convention avec la société de chasse « Les Ulysses » à exercer le droit de chasse et de piégeage sur le territoire communal
- Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Acquisition d'un réfrigérateur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat d'un réfrigérateur pour la mairie. Il soumet l'achat d'un petit réfrigérateur repéré auprès de le l'enseigne « But », située à Longueau (80330) pour environ 100 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 :

- Décide d'acheter un réfrigérateur pour la mairie
- Porte son choix sur le réfrigérateur de l'entreprise « But »
- Charge Monsieur le Maire de signer le bon de commande correspondant
- Dit que la dépense sera mandatée à la section investissement du budget 2020

2. Renouvellement de la convention avec la société de chasse « Les Ulysses » à exercer le droit de chasse et de piégeage sur le territoire communal

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu en mairie par le Président de la société de chasse « Les Ulysses » dans lequel il demande le renouvellement de la convention qui autorise à exercer le droit de chasse et de piégeage sur les terres communales (terre, bois et marais) à titre gratuit.

La convention fait l'objet d'une tacite reconduction annuelle, sauf dénonciation par l'une des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le droit de chasse et de piégeage sur les terres communales à titre gratuit à la société de chasse « Les Ulysses ».

3. Droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AB n°169, 25, route d'Amiens

Monsieur le Maire présente un bien soumis au droit de préemption urbain, conformément aux articles L211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AB n°169, situé 25, route d'Amiens, appartenant à Monsieur et Madame LACAVALERIE Stéphane.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

4. Modification statutaire CCALN – Compétences Eau et Assainissement

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la CCALN en date du 11 juin 2020, portant modification des statuts de la CCALN,

Vu la notification de la délibération de la CCALN précitée en date du 15 juin 2020,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la modification statutaire de la CCALN portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2021. La modification porte :

- sur les « Compétences obligatoires » 5-1 :

- sont ajoutés :

- 5-1-6 : Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 à compter du 1^{er} janvier 2021
- 5-1-7 : Eau à compter du 1^{er} janvier 2021

Et sur les « Compétences Facultatives » 5-3 :

est modifié : 5-2-1 : Service Public d'Assainissement Non Collectif jusqu'au 31 décembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications statutaires portant sur les compétences facultatives et obligatoires de la CCALN, telles que décrites ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

5. Approbation du Compte Administratif 2019

Monsieur le Maire après avoir fourni toutes les explications sur le compte administratif 2019, cède la présidence à Monsieur Bernard CHOVAUX et quitte la salle au moment du vote de ce dernier.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 224 198,50 €

Recettes : 264 804,00 €

Résultats antérieurs reportés : 180 044,58 €

Résultat de clôture : 220 650,08 €

Investissement

Dépenses : 70 989,79 €

Recettes : 21 945,57 €

Report N-1 : 46 213,91 €

Résultat de clôture : - 2 830,31 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. Approbation du Compte de Gestion 2019

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et constaté la concordance des résultats entre ledit compte et le compte administratif approuvé juste avant, décide d'approuver le document présenté par le receveur municipal.

7. Vote des taux 2020

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition, il propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Noté qu'en application de la loi de finances pour 2020 et de la réforme de la fiscalité directe locale, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) sur 2020 n'est pas nécessaire.

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	11,40 %	11,40 %
Taxe foncière (non bâti)	30,97 %	30,97 %
CFE	19,89 %	19,89 %

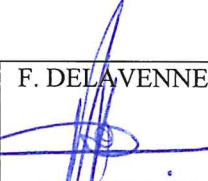
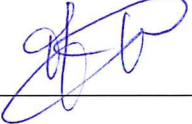
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux ci-dessus.

Informations diverses :

- L'agent municipal, Peter COUSIN a réalisé un hôtel à insectes et un moulin. Le moulin sera installé dans la cour de l'école et Monsieur le Maire demande l'avis aux membres du conseil pour l'emplacement de l'hôtel à insectes.
- François Pillon est nommé responsable de l'église.
- Cérémonie du 14 juillet : proposition de déposer une gerbe au monument aux morts et d'organiser un vin d'honneur dans la cour de l'école.
- Marais communal : un devis des Pépinières Créte d'un montant de 482,63 € a été signé pour des travaux d'entretien des peupliers dans « Le Marais d'Hourges » prévus début août.
- Demande d'un devis auprès de la société Entretien Espace Vert Service à Moreuil pour élaguer une branche dangereuse route de Cachy, après le cimetière.
- Projet de fleurissement devant la mairie et l'église.
- Point sur l'état du cimetière : proposition de gravillonner les deux allées principales. M. Octavio DANTAS en tant que membre de la commission « cimetière » propose de voir sur place.
- Observations faites par M. François PILLON sur l'état du sentier de randonnée et par M. Olivier MARTIN concernant de l'huile de camion répandue sur la chaussée, rue d'enfer.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h35.

SIGNATURES :

S. ALLIOTE 	C. CHAVERON	M. CHIVOT 	B. CHOVAUX 	O. DANTAS 	F. DELAVENNE 
L. GOURGUECHON 	A. LARTIGAU 	O. MARTIN	F. PILLON 	J. WALLET 